Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 4 NOVEMBRE 2009

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 9, NUMÉRO 3

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 novembre 2009.

— Les membres du Conseil ont procédé à l'élection d'un nouveau Comité exécutif pour un mandat de deux ans. Les membres élus sont mesdames Lucie Legault et Hélène Roberge et messieurs Paul St-Onge, Luc Lamoureux, Alain Langlois et Marc-André Lehoux. La présidente, madame Suzanne Chartrand, ainsi que les commissaires parents, mesdames Isabel Godard et Carole Vigneault, font aussi partie de ce comité.

— Pour faire suite à l'adoption de la structure de participation des membres du Conseil le 6 octobre dernier, mesdames et messieurs les commissaires ont nommé les membres de certains comités dont le mandat arrivait à échéance :

- Comité consultatif de transport des élèves
- Comité de sélection des professionnels
- Comité permanent d'étude des demandes de révision de décision
- Comité de sélection du personnel cadre et hors cadre
- Comité d'évaluation de la directrice générale

— Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur les élections scolaires* à l'effet, notamment, de diminuer le nombre de circonscriptions électorales sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes, le Conseil des commissaires a résolu de prendre acte des modifications législatives et de ne pas demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire à établir des circonscriptions additionnelles.

— Considérant que le Conseil des commissaires a institué le Comité de vérification conformément à l'article 193.1 LIP, les membres du Conseil ont mandaté ledit comité pour recevoir et étudier le rapport et les recommandations des vérificateurs externes de la Commission scolaire.

— Mesdames et Messieurs les commissaires ont adopté le Règlement no 1 – 2009 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs en vertu de la *LIP,* et ses règlements afférents.

— Considérant les ententes de scolarisation intervenues entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy depuis l'année scolaire 1998-1999, il a été résolu de conclure, pour l'année scolaire 2009-2010, l'entente de scolarisation entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

— Considérant la décision antérieure du Conseil concernant un mandat pour le réaménagement du centre administratif et l'évaluation préliminaire des coûts de réaménagement de l'édifice De La Rabastalière;

Considérant les prévisions démographiques et les baisses de ratio maître/élèves, le Conseil des commissaires a résolu de poursuivre les analyses pour le réaménagement du centre administratif en incluant d'autres hypothèses, dont l'agrandissement du centre administratif sur le site actuel;

— Mesdames et messieurs les commissaires ont mandaté monsieur Michel Duperron pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage pour l'année 2009-2010.

— Le Conseil a résolu de renouveler notre affiliation à l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu. Cette affiliation permet à nos élèves de pouvoir participer à différents événements sportifs régionaux organisés par l'Association. De plus, mesdames Ghislaine Desjardins, Anne-Marie Loiselle, ainsi que messieurs Denis Dragon et André Émond agiront à titre de délégués auprès de cette même association.

LES POINTS SUIVANTS ONT ÉTÉ TRAITÉS EN INFORMATION :

— Effectif scolaire 2009-2010 (30 septembre 2009) – Prévisions de l'effectif scolaire 2010-2011 à 2013-2014 et Évolution des effectifs jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle 2000-2001 à 2009-2010.

— Processus de sélection pour le protecteur de l'élève

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi, 1er décembre 2009 à 19h30

Siège social de la Commission scolaire des Patriotes

ÉQUIPE DE RÉDACTION

JOHANNE PARADIS

ALAIN GAUTHIER